

Quelques propositions de réforme du système international

Thibault Le Texier
28.03.2006

Les objectifs sont surlignés en gris

Les revendications sont soulignées

Les moyens envisageables sont présentés sous forme de listes

résumé

proposition d'introduction.....1

Nos objectifs sont surlignés en gris.....2

Nos revendications sont soulignées.....2

résumé.....3

une architecture institutionnelle mondiale par et pour les peuples.....6

pour une gouvernance mondiale légitime.....6

placer une ONU réformée, renforcée et au cœur du système
international.....6

articuler les acteurs et les échelles de pouvoir.....7

contrôler les institutions internationales.....7

pour le respect des principes démocratiques.....8

combattre les régimes dictatoriaux.....8

démocratiser les institutions internationales.....9

améliorer la transparence des institutions internationales.....9

renforcer la participation des citoyens au processus de décisions de
l'ONU.....10

pour une justice internationale.....10

affirmer une éthique globale.....10

assurer le respect du droit international des droits humains.....11

instaurer une justice économique.....12

des conditions de vie dignes.....13

pour une paix durable.....13

réformer l'architecture institutionnelle en matière de paix.....13

démilitariser.....14

assurer la sécurité.....	15
pour une amélioration des conditions de vie.....	15
réformer le système international du développement.....	15
assurer l'accès à l'éducation.....	16
assurer l'accès aux soins.....	17
promouvoir une agriculture durable et une alimentation saine.....	17
assurer un financement adéquat du développement.....	18
pour une protection globale de l'environnement.....	19
reconnaître les problèmes environnementaux pour changer nos manières de voir et de faire.....	19
réformer le système international de protection de l'environnement...20	
assurer une gestion commune et responsable des biens publics mondiaux.....	22
maîtriser l'énergie et en garantir l'accès.....	23
mettre fin à la marchandisation du vivant.....	24
<u>une économie au service de l'homme.....</u>	<u>26</u>
pour une refonte de l'Organisation mondiale du commerce.....	26
revoir la place de l'OMC dans l'architecture institutionnelle mondiale.	26
réformer les principes d'organisation et de fonctionnement de l'institution.....	26
réguler les politiques commerciales.....	28
pour le contrôle et la responsabilisation des entreprises.....	29
limiter le pouvoir des entreprises	29
contrôler les entreprises.....	29
promouvoir la responsabilité sociale et environnementale des entreprises	29
pour des échanges équitables.....	30
réguler les flux de matières premières.....	30
pour un travail décent.....	31
promouvoir la notion de « travail décent ».....	31
promouvoir une architecture institutionnelle contrôlant et sanctionnant les écarts aux normes de travail.....	31
mettre en place des politiques migratoires respectueuses des droits humains.....	32
pour un système financier stable et transparent.....	33

<u>stabiliser le système financier.....</u>	<u>33</u>
<u>rendre le système financier transparent.....</u>	<u>33</u>

une architecture institutionnelle mondiale par et pour les peuples

pour une gouvernance mondiale légitime

placer une ONU réformée, renforcée et au cœur du système international

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- signature et ratification des conventions de l'Organisation des Nations unies
- respect de sa charte
- traduction de sa charte en une constitution mondiale
- reconnaissance du travail accompli par l'institution depuis un demi-siècle, entre autres : la facilitation des décolonisations, la fin de l'apartheid, la diffusion de valeurs humanistes et des principes du droit international, la promotion des droits des femmes et de l'enfant, le droit au développement et sa prise en charge par la communauté internationale, la reconnaissance de l'importance du développement durable et de la diversité culturelle, l'émergence dans les discours et les consciences des grands problèmes affectant l'humanité, l'existence d'une tribune pour les pays oubliés, les accords de désarmement nucléaire, la mise en réseau des organisations non gouvernementales à l'échelle mondiale ainsi que l'émergence des enjeux qu'affrontent aujourd'hui les sociétés humaines et la planète, notamment par le biais de ses grandes conférences multilatérales
- promotion du travail de l'institution auprès des citoyens
- (ré-)intégration des Institutions financières internationales (IFI) dans le système onusien et redéfinition de leurs compétences et rôles respectifs
- intégration de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans l'ONU et redéfinition de ses compétences et rôles
- renforcement du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) par rapport à l'OMC
- renforcement de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour en faire l'instrument régulateur principal du commerce international, qui pourrait s'accompagner de la suppression de l'OMC

- financement adéquat des Nations unies
- suppression des doublons et de la concurrence entre les agences onusiennes
- création au sein de l'ONU d'un organe de résolution des conflits de compétences entre les organisations
- création de mécanismes de contrôle afin de réduire la corruption
- création d'une Banque de développement pour les femmes
- création d'un Fonds mondial pour l'éducation
- création d'une Organisation mondiale de taxation
- création d'une Organisation mondiale de l'environnement
- création d'une Cour internationale des droits de l'homme
- sélection des fonctionnaires sur des critères de compétence
- renforcement des mécanismes multilatéraux et la coopération interétatique au niveau mondial
- promotion du multilatéralisme au détriment du bilatéralisme

articuler les acteurs et les échelles de pouvoir

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- reconnaissance du principe de subsidiarité et de la nécessité de régler les problèmes aux échelles adéquate, ce qui conduirait à ne pas chercher systématiquement à faire basculer des responsabilités nationales à un niveau supérieur
- décentralisation quand nécessaire des décisions en assurant une redistribution des financements et leur péréquation vers les niveaux inférieurs
- création d'un conseil permanent de l'Assemblée mondiale des villes
- renforcement des « réseaux mondiaux de politiques publiques »
- amélioration des réseaux trisectoriels de gouvernance (alliant acteurs publics, privés et de la société civile), qui fonctionneraient moins de manière contractuelle et plus en réseau
- instauration de formes de participation et de consultation des populations au sein des ensembles régionaux
- arrêt de l'ingérence des IFI dans la gestion des Etats nationaux
- promotion de la formation de regroupements économiques régionaux
- association de la régionalisation des droits sociaux aux processus de régionalisation économique

contrôler les institutions internationales

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- instauration de mécanismes de contrôle des politiques des institutions internationales par les citoyens, ou du moins par des OSC reconnues
- évaluation régulière de l'action des institutions internationales par des organisations indépendantes incluant des ONG
- création d'un mécanisme d'évaluation des mandats des candidats aux directions des organisations internationales
- réglementation et limitation du lobbying exercé par les multinationales

pour le respect des principes démocratiques

combattre les régimes dictatoriaux

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- condamnation des politiques de développement soutenant des régimes dictatoriaux
- création de missions d'observation électorale multilatérales

Moyens envisageables au niveau français :

- suppression des groupes d'amitié parlementaires avec les pays où les élections n'ont pas donné toutes les garanties de transparence
- suppression des missions d'observation électorale de la France dans les pays africains, et définition de ces missions dans le cadre de mandats multilatéraux -Union Africaine, Union Européenne ou ONU-, effectuées dans la transparence et conjointement avec des ONG locales et internationales reconnues
- audit plus strict du Parlement par des organismes indépendants, en conformité avec la convention de l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économiques) contre la corruption et avec ses directives en matière de corruption
- mise en place d'un « service diplomatique minimum » et suspension de la coopération dans les secteurs régaliens avec les régimes qui ne procèdent pas d'une élection démocratique ou qui bafouent les droits humains (respect des normes internationales en matière de contrôle électoral et respect des engagements de la Déclaration de Bamako de 2000)
- utilisation du secteur transversal de « bonne gouvernance », prévu à partir de 2006, exclusivement pour des programmes de consolidation de l'Etat de droit et d'appui à la société civile locale (par exemple à travers des programmes régionaux d'appui à la démocratie et aux droits humains, à l'instar des programmes de

contrôle des processus pré-électoraux menés par des ONG de défense des droits)

démocratiser les institutions internationales

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- suppression du Conseil de sécurité de l'ONU
- élargissement du Conseil de sécurité de l'ONU
- primauté de l'Assemblée générale sur le Conseil de sécurité
- abolition du suffrage censitaire en vigueur au sein des IFI
- élimination des négociations informelles (Green rooms de l'OMC, G7-G8, Trilatérale, Bilderberg)
- participation des acteurs des sociétés civiles auprès de leurs délégations à l'OMC
- réorganisation des conseils exécutifs de la Banque mondiale et du FMI afin d'augmenter le nombre de sièges revenant aux pays du Sud, et subordination de ces institutions aux obligations et Conventions internationales en matière de respect des droits fondamentaux
- plus grande participation des parlementaires aux Sommets mondiaux et aux négociations internationales

Moyens envisageables au niveau européen :

- intégration, dans les programmes européens d'appui à la bonne gouvernance, de projets d'appui aux processus électoraux, du recensement électoral jusqu'au décompte des résultats

améliorer la transparence des institutions internationales

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- accès à toute l'information utilisée dans les processus de « policy-making » des institutions internationales
- mise en place d'une démarche volontaire d'information publique
- présentation par les gouvernements à leurs organes législatifs respectifs d'un rapport annuel sur leurs activités liées aux institutions internationales
- publicisation des contacts et des offres soumises par les organisations de lobbying essayant d'influencer les politiques de négociation au sein des organisations internationales
- Création d'une liste publique des lobbies et obligation d'y être enregistré
- création d'une autorité indépendante de contrôle du lobbying, soumise au pouvoir politique

- élaboration d'un mécanisme mondial anti-trust afin d'étendre les principes de la législation anti-monopolistique au-delà des frontières nationales
- recherche de la responsabilité des organisations et employés de la BM et du FMI dans les affaires de corruption et de détournement de fonds publics

renforcer la participation des citoyens au processus de décisions de l'ONU

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- création d'une instance de représentation populaire au sein de l'ONU, par exemple sous la forme d'un parlement mondial qui viendrait compléter l'Assemblée générale ou de parlements continentaux
- rétablissement des grandes conférences qui ont ponctué les années 90
- consultations et forums sur Internet
- élection par les citoyens de chaque pays de leur représentant à l'Assemblée générale
- participation des organisations de la société civile à l'Assemblée générale, sur le modèle des droits consultatifs de l'ECOSOC (Conseil économique et social)

pour une justice internationale

affirmer une éthique globale

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- ré-affirmation et mise en pratique de la primauté du droit international des droits humains, inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme ainsi que dans les Pactes internationaux de 1966 relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, qui doit être appliquée de façon coercitive à l'égard des États, des entreprises et des individus
- affirmation du droit à la vie
- affirmation de la primauté de droits de la vie
- abandon de la distinction Nord / Sud
- promotion de la diversité culturelle
- promotion d'une éthique de la responsabilité au travers d'une Charte des Nations unies sur les responsabilités humaines
- remise en question de la société de consommation et redéfinition de l'économie, fondée sur le bien-être collectif et non plus sur le profit

assurer le respect du droit international des droits humains

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- ratification des textes signés encore en attente
- soumission des IFI, de l'OMC et des entreprises transnationales aux textes fondamentaux que sont la déclaration universelle des droits de l'Homme, les pactes et conventions de l'ONU ou encore les normes fondamentales d'OIT, voire leur intégration dans le système onusien avec le statut d'agences spécialisées
- harmonisation des règles internationales sur la base des droits humains
- mise en place d'une instance onusienne chargée des problèmes de régulation juridique globale sous la forme d'une Cour suprême globale ou d'une Cour internationale de justice aux compétences élargies
- création d'une Cour internationale des droits de l'homme
- création d'un « Tribunal permanent des Peuples »
- création de chartes et de cours régionales des droits humains, sur le modèle de la CEDH
- traduction dans les législations nationales des droits humains reconnus par les pactes, conventions, protocoles et traités internationaux
- justiciabilité des crimes et délits économiques et financiers. On peut envisager dans cette perspective la création d'instances d'arbitrage et de recours efficaces, voire d'un Conseil de Sécurité économique, sociale et environnementale qui aurait pour première tâche d'examiner la possibilité d'annuler les dettes odieuses, d'instaurer une fiscalité écologique ou encore de lutter contre la spéculation financière.
- possibilité pour le nouveau Conseil aux droits de l'Homme de prendre des résolutions et des recommandations et de saisir le Conseil de sécurité
- établissement par ce Conseil de standards harmonisés concernant la qualification des droits humains et des normes démocratiques. En seraient exclus les Etats qui ont été dénoncés à plusieurs reprises dans le passé pour des violations systématiques des droits humains et n'ont pas remédié à ces problèmes
- adoption d'un Protocole additionnel facultatif au Pacte des Nations unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (DESC) pour que les DESC puissent faire l'objet de recours judiciaires, y compris au niveau international
- adoption d'un Protocole sur l'indivisibilité des droits tel que demandé en 1993 par la Conférence de Vienne
- protection des droits fondamentaux des populations indigènes

Moyens envisageables au niveau européen :

- conditionnement des programmes de coopération européenne, notamment l'aide budgétaire, à l'application stricte des articles 8 et 96 de la Convention de Cotonou sur le respect des droits humains et l'Etat de droit ainsi que sur le dialogue politique permanent
- décisions de la CJCE favorables aux droits des exclus, qui contraignent les gouvernements nationaux à agir

Moyens envisageables au niveau français :

- collaboration accrue de la France avec la Cour pénale internationale

Moyens envisageables au niveau français :

- ratification de la Convention internationale sur la criminalité organisée
- ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des enfants concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants
- ratification de la Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants (STCE 160), du 25 janvier 1996
- ratification de la Convention cadre pour la protection des minorités nationales du 1^{er} février 1995
- ratification de la Convention sur la cybercriminalité (STCE 185), du 23 novembre 2001
- ratification du Deuxième Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale
- instauration d'une loi de compétence universelle dans le droit français, afin que la France soit en mesure de juger les crimes impunis qui auraient été commis hors du territoire français ou par des ressortissants français

instaurer une justice économique

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- réalisation d'un audit social du libre-échange, qui fasse une évaluation de l'impact social de la libéralisation du commerce sur le travail, les moyens d'existence et l'intégration sociale
- annulation de la dette odieuse
- annulation sans conditionnalités de la dette extérieure des pays qui la demandent

- création d'un tribunal économique international (ou encore d'une Cour de justice économique internationale), indépendant de l'OMC et de son Organe de règlement (ORD), qui permettrait d'assurer une justiciabilité effective des droits économiques, sociaux et culturels en ouvrant l'accès de la procédure aux personnes privées
- jugement de certains crimes économiques comme des crimes contre l'Humanité imprescriptibles par nature
- création d'un centre d'aide juridique permanent au Secrétariat de l'OMC destiné aux pays ne disposant pas des moyens de participer efficacement aux négociations afin de leur fournir l'assistance technique et juridique nécessaire
- versement de compensations aux pays où la Banque mondiale a financé des grands projets qu'elle considère elle-même comme des échecs

des conditions de vie dignes

pour une paix durable

reformer l'architecture institutionnelle en matière de paix

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- intégration de l'OTAN à l'ONU
- respect inconditionnel des Conventions de Genève
- création d'une Commission de respect des droits humains et de consolidation de la paix, au sein de l'ONU dotée de réels pouvoirs en terme d'opérations de maintien de la paix, et subordination des interventions militaires de l'ONU à cet organisme
- création d'une agence spécialisée des Nations unies chargée de définir, coordonner et encadrer les actions et la stratégie de lutte contre le terrorisme
- ratification des Conventions existantes relatives à la lutte contre le terrorisme
- mise en place d'une force militaire permanente sous mandat de l'ONU

Moyens envisageables au niveau français :

- instauration d'un contrôle parlementaire permanent sur la coopération militaire, et notamment sur la formation des forces chargées du maintien de l'ordre, la fourniture d'équipements paramilitaires et le positionnement de troupes françaises
- instauration d'un vote préalable à toute intervention militaire à l'étranger
- contrôle du parlement sur les ventes d'armes
- instauration d'un avis conforme du Parlement sur les contrats de ventes ou de fournitures d'équipements militaires de fabrication française (publique ou privée) à destination finale de gouvernements étrangers
- publication des accords de défense (passés et présents) et approbation préalable par le Parlement
- suspension de la coopération militaire avec les forces armées non républicaines (armée clanique, milices paramilitaires, non respect de l'Etat de droit, etc.)
- suppression du Commandement des opérations spéciales (COS)

démilitariser

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- obligation de règlements pacifique des différends (explicitement formulée dans la charte des Nations unies)
- élimination de tous les moyens de destruction massive
- contrôle des transferts internationaux dans les domaines militaire, de sécurité ou de police
- rédaction d'une convention internationale réglementant les transferts d'armes dans le monde
- amélioration des critères et du mécanisme du Code de bonne conduite européen sur les exportations d'armes
- adoption d'une Convention internationale sur le marquage, l'enregistrement et le traçage des armes de petits calibres
- adoption d'une Convention sur l'établissement de critères relatifs aux transports d'armes
- adoption d'une Convention interdisant la livraison d'armes à des acteurs non étatiques
- clarification des textes internationaux à l'égard des armements conventionnels, et en particulier les bombes à fragmentation, en vue d'une réelle interdiction
- adoption d'un nouveau protocole additionnel à la Convention sur les armes conventionnelles de 1980
- adoption de taxes sur les armements, comme par exemple une taxe sur les ventes d'armes, une taxe sur les transferts d'armement, une taxe sur la production d'armements, une taxe sur l'ensemble des dépenses militaires et non les seules

dépenses d'équipement, une taxe sur le nombre de têtes nucléaires ou encore une taxe sur le nombre de soldats

- création d'un observatoire international calculant le ratio national entre les dépenses militaires et l'APD

assurer la sécurité

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- convocation d'une Conférence des Nations unies afin d'examiner le projet de l'Inde d'une Convention globale de lutte contre le terrorisme
- participation des organisations régionales aux problèmes de sécurité régionaux

pour une amélioration des conditions de vie

réformer le système international du développement

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- réorientation des projets de développement internationaux vers le niveau local, en renforçant l'autonomie des communautés
- affirmation du droit des communautés de disposer de leurs ressources naturelles et de planifier leur propre développement
- création d'une Banque de développement pour les femmes
- création de mécanismes de recours indépendants permettant aux populations affectées de faire valoir leurs droits face à ces institutions et d'obtenir des compensations
- abandon des programmes d'ajustement structurel (PAS)
- abandon de l'initiative PPTTE (Pays pauvres très endettés)
- abandon des conditionnalités politiques et économiques
- mise en place d'audits sociaux des programmes des IFI
- régionalisation des IFI pour diminuer le pouvoir excessif du FMI et de la Banque mondiale et les rapprocher des populations et des gouvernements locaux
- adoption de la recommandation du PNUD selon laquelle « les droits de propriété intellectuelle relevant de l'ADPIC doivent faire l'objet d'une révision approfondie destinée à corriger certains effets pervers néfastes à la sécurité alimentaire, au savoir traditionnel, à la sécurité biologique et à l'accès aux soins de santé »

- promotion des politiques de prêts en faveur du développement de solutions alternatives, économiques en ressources et bon marché
- développement d'indicateurs centrés sur les individus et les communautés pour mesurer le progrès social et écologique
- promotion des transferts de technologies
- quand l'aide est la seule solution, primauté à l'aide triangulaire et aux achats sur place

Moyens envisageables au niveau européen :

- intégration du Fonds européen de développement dans le budget communautaire pour accroître le contrôle du Parlement européen
- révision de la stratégie de Lisbonne afin de faire de l'éradication de la pauvreté un objectif prioritaire

Moyens envisageables au niveau français :

- lancement d'un audit, par des experts indépendants, sur l'aide publique française au développement et son impact socio-économique et politique sur le développement des pays africains au cours des trois dernières décennies, notamment au regard des populations les plus démunies
- soutien accru aux acteurs de la coopération décentralisée, sous réserve que ceux-ci se réfèrent à des principes communs plus explicites en matière de défense de la démocratie et des droits humains
- remise aux Commissions des Affaires étrangères du Sénat et de l'Assemblée nationale, par le Ministère des Affaires étrangères, d'un rapport annuel sur la coopération française en matière culturelle, technique et budgétaire, pouvant faire l'objet d'auditions de responsables politiques, de hauts fonctionnaires, d'organisations non gouvernementales et d'experts
- implication et consultation systématique des sociétés civiles des pays partenaires dans la définition et l'évaluation des politiques bilatérales de coopération et des C2D (contrats de désendettement et de développement)

assurer l'accès à l'éducation

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- affirmation de l'accès à l'éducation comme une priorité politique mondiale
- création d'un Fonds mondial pour l'éducation rattaché à l'ONU
- garantie de l'instruction gratuite pour tous les enfants et adultes en particulier pour les filles et les femmes

- abandon des politiques visant à faire payer aux usagers l'accès à l'éducation et à la santé (« user fees »)
- adoption de bilans qui mesurent la dégradation écologique et le statut sanitaire des populations
- établissement d'un consensus sur les méthodes d'évaluation des efforts nationaux en matière d'éducation et mise en place d'évaluations régulières de ces efforts pour chaque pays
- garantie du financement de l'éducation par des dons internationaux supervisés par l'UNESCO

assurer l'accès aux soins

- affirmation de l'accès aux soins comme une priorité politique mondiale
- transformation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de façon qu'elle réponde aux besoins de santé des pauvres, qu'elle évite les approches verticales, qu'elle assure une méthode interdisciplinaire, qu'elle inclue les organisations de base dans l'Assemblée mondiale de la santé, et qu'elle reste indépendante des intérêts commerciaux des grandes entreprises
- interdiction des politiques de privatisation des soins de santé
- abandon des politiques visant à faire payer aux usagers l'accès à la santé (« user fees »)
- affirmation des principes des soins de santé primaires, tels qu'ils furent envisagés dans la Déclaration d'Alma Ata en 1978, comme étant la base des politiques de santé
- participation des personnes et des organisations populaires dans la formulation, la mise en pratique et l'évaluation des politiques de santé et des programmes sociaux
- abandon par les Nations unies et les États individuels de toute mesure de sanction qui affectent la santé des populations civiles
- affirmation de la primauté de la santé publique sur les intérêts des détenteurs de brevets, dans la logique des engagements pris à la Conférence ministérielle de l'OMC de Doha en novembre 2001

promouvoir une agriculture durable et une alimentation saine

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- création d'une Organisation mondiale de l'agriculture, qui serait notamment en charge de réglementer l'utilisation des OGM
- création d'une organisation des échanges agricoles internationaux qui serait notamment en charge d'assurer la stabilité des prix des denrées agricoles et d'établir des règles

spécifiques en matière agricole, différentes des règles en vigueur pour le commerce mondial, guidées par les impératifs de diversité, de qualité et de choix démocratique

- prise en compte du coût énergétique associé au transport des denrées agricoles
- renforcement des services publics de recherche agricole, nationaux et internationaux, et de les orienter de telle manière qu'ils répondent prioritairement aux besoins des paysans pauvres des régions difficiles, avec le souci de la viabilité écologique, économique, sociale de ces agricultures paysannes
- réorientation des plans d'ajustement vers plus d'investissement dans l'agriculture et l'irrigation
- versement de compensations par les IFI pour les politiques recommandées qui ont conduit à la saturation des marchés agricoles
- promotion dans le cadre des politiques promues par les IFI l'autosuffisance et la sécurité alimentaire nationales à travers des mécanismes fiscaux, monétaires et budgétaires
- promotion de l'investissement public dans les infrastructures qui favorisent l'agriculture à petite échelle
- mise en œuvre de prêts spécifiques pour les petits fermiers
- abolition des subventions à l'exportation des pays riches
- condamnation des politiques de protection douanière et de dumping des pays riches concernant les produits agricoles
- affirmation du droit au protectionnisme pour les pays pauvres
- lutte contre l'agriculture intensive
- réhabilitation de l'agriculture traditionnelle et de la micro-agriculture
- promotion de programmes agricoles mettant l'accent sur une agriculture à échelle réduite, axée sur l'autonomie, l'autosuffisance et le caractère durable
- interdiction du brevetage des ressources génétiques liées à l'alimentation et à l'agriculture

assurer un financement adéquat du développement

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- respect de l'engagement des pays Occidentaux d'attribuer 0,7% de leur PNB à l'aide publique au développement
- attribution des financements sur la base des résultats atteints plutôt que sur une base conditionnelle
- remplacement du FMI et de la Banque mondiale par des fonds démocratiquement contrôlés par les parlements et par les citoyens des pays concernés

- remplacer le système actuel d'aide publique au développement (APD) par une fiscalité mondiale qui aurait l'avantage de permettre de sanctionner les comportements de passagers clandestins et d'envisager une réforme de l'assiette sur laquelle reposent les prélèvements actuels (essentiellement issus d'une taxation de la consommation et des revenus du travail) pour y inclure le capital
- création d'une Organisation mondiale de taxation
- instauration d'un impôt mondial sur le revenu, ce qui autoriserait un niveau relativement stable et prévisible de fonds, tout en faisant porter le poids de l'aide sur l'ensemble des pays
- création d'un impôt sur la fortune mondial pour les milliardaires
- création d'une taxe sur les médicaments
- adoption de taxes sur les armements, comme par exemple une taxe sur les ventes d'armes, une taxe sur les transferts d'armement, une taxe sur la production d'armements, une taxe sur l'ensemble des dépenses militaires et non les seules dépenses d'équipement, une taxe sur le nombre de têtes nucléaires ou encore une taxe sur le nombre de soldats
- création de prélèvements obligatoires sur les entreprises transnationales
- recherche d'un consensus sur le rôle et les objectifs finaux de telles taxes
- création un observatoire calculant le ratio chez les pays développés, entre les dépenses militaires et l'APD
- accroissement de la coopération des pays créditeurs en dehors du cadre de la Banque mondiale (assistance, coopération, évaluations, etc.)
- utilisation des réserves d'or du FMI pour aider les pays les plus pauvres
- mise en concurrence les IFI avec les ONG lors de l'allocation des financements publics, sur le critère de la capacité à répondre aux besoins humains de base conformément aux impératifs du développement durable

pour une protection globale de l'environnement

reconnaître les problèmes environnementaux pour changer nos manières de voir et de faire

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- reconnaissance des droits de la vie comme droits universels et coiffant les droits humains
- utilisation de la Charte de la Terre comme un instrument légal flexible offrant une base éthique pour le développement progressif de normes juridiques sur l'environnement et le développement durable
- sensibilisation des citoyens aux enjeux environnementaux par une information plus systématique
- ratification de la convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement
- promotion d'une réduction de la surconsommation
- réparations de la dette écologique des pays anciennement colonisateurs
- création d'un fonds pour les ressources naturelles auquel serait versé un pourcentage du produit des ventes d'armes et qui servirait au financement de projets environnementaux, économiques et sociaux

réformer le système international de protection de l'environnement

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- promotion de la signature et de la ratification des conventions, accords et protocoles relatifs à la protection de l'environnement, et notamment des trois principaux accords multilatéraux sur l'environnement (AME) issus du sommet de la Terre organisé à Rio en 1992 (biodiversité, désertification, changement climatique), à côté de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD)
- création d'une Organisation mondiale de l'environnement (OME) qui pourrait chapeauter les différentes autorités de régulation, assurer la coordination des différentes instances en charge de la gouvernance environnementale et harmoniser les quelques traités multilatéraux sur l'environnement
- fusion du PNUD (programme des Nations unies pour le développement) et du PNUE (pour l'environnement) en une Organisation mondiale pour le développement durable
- renforcement du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), par exemple en lui accordant le statut d'agence spécialisée, ou encore en y incluant la Commission du développement durable des Nations unies (CDD) et les secrétariats d'usage

- renforcement du Forum global ministériel de l'environnement (GMEF), initié par le PNUE, par exemple en élargissant son mandat et en augmentant le nombre de membres
- création d'une Cour environnementale internationale, qui comblerait les lacunes concernant la force juridique des décisions des agences multilatérales environnementales et affirmerait la place du droit de l'environnement face au droit du commerce
- création d'une Agence internationale de l'énergie renouvelable
- instauration d'éco-taxes
- instauration d'une comptabilité environnementale
- contrôle de la conformité de toutes les actions des IFI aux objectifs du Sommet de la Terre de 1992 (biodiversité et climat, respect des accords environnementaux internationaux, prise en compte de la consommation de ressources naturelles épuisables dans la cadre d'une comptabilité environnementale)
- rendre la Global Environment Facility (GEF) indépendante de la Banque mondiale
- évaluation de tout projet de développement en fonction de critères écologiques
- renforcement de la Convention de Bâle relative au contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et leur élimination pour lui inclure le transfert d'industries dangereuses et de déchets toxiques ou radioactifs dans des pays pauvres ou des communautés minoritaires
- renforcement des accords régionaux sur l'environnement
- mise en place d'un suivi des engagements pris dans le cadre des accords environnementaux, et notamment le Protocole de Kyoto
- mise en place d'audits environnementaux des programmes des IFI
- établissement d'un mécanisme multilatéral contraignant, qui passerait par l'approfondissement de la Convention sur la diversité biologique
- déplacement de l'assiette de l'impôt de la main d'œuvre vers les ressources, la pollution et les déchets

Moyens envisageables au niveau européen :

- ratification des Conventions du Conseil de l'Europe sur la responsabilité civile des dommages résultant d'activités dangereuses pour l'environnement (Lugano, 1993) et sur la protection de l'environnement par le droit pénal (Strasbourg, 1998)

assurer une gestion commune et responsable des biens publics mondiaux

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- interdiction de la commercialisation des biens publics
- suspension des négociations sur l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) jusqu'à l'existence d'évaluations indépendantes des impacts de la libéralisation des services publics sur l'emploi, le niveau de vie et l'environnement
- garantie que les services publics liés aux droits fondamentaux des populations seront exclus du champ de l'AGCS (eau, santé, éducation, culture)
- réversibilité des engagements pris au titre de l'AGCS
- au sein de l'AGCS, droit pour les Etats de décider souverainement des services qui resteront de leurs compétences
- sortie des services essentiels (en particulier la distribution d'eau potable) des accords commerciaux
- établissement d'autorités de régulation multilatérales des ressources environnementales (en particulier de l'eau)
- promotion de l'accès aux services publics, fondé sur le principe d'égalité des droits, comme fondement de la définition des BPM et de leur financement international
- reconnaissance des droits aux biens publics (droit à l'eau, droit à un environnement sain)
- promotion de l'engagement des usagers dans le processus de gestion des services publics à tous les niveaux
- élaboration des politiques publiques à l'échelle nationale, voire locale
- adoption au sein des IFI d'attitudes et de politiques qui mettent en mesure les Etats qu'ils aident de déterminer eux-mêmes l'équilibre entre secteurs publics et privés, en particulier pour les services de première nécessité
- traduction dans les législations internationales et nationales du Traité concernant le partage et la protection du patrimoine naturel qu'est l'approvisionnement d'eau douce dans le monde (lancé en juillet 2001 lors du sommet *De l'eau pour les êtres humains et pour la nature*, organisé par le Conseil des Canadiens)
- création d'une commission d'enquête sur le rôle des multinationales de l'eau
- financement des BPM non par prélèvement sur les ressources destinées à l'aide au développement comme c'est souvent le cas actuellement, mais par de nouveaux fonds
- introduction de frais d'utilisations des biens communs et réutilisation de ces revenus pour promouvoir des mesures qui les protègent

- rééquilibrage de l'accord sur les services, afin de faire des objectifs de développement une priorité, d'exclure les services publics de base des négociations commerciales et de renforcer la souveraineté nationale
- surveillance et réglementation des pratiques qui accompagnent l'actuelle libéralisation des services promues par les IFI et l'OMC et réalisation des études d'évaluation quant à leur impact sur l'égalité d'accès aux services de base
- remplacement du Forum mondial de l'eau et du Conseil mondial de l'eau, qui promeuvent la gestion de l'eau par le secteur privé, par un processus onusien
- évaluation indépendante et sérieuse des politiques de privatisation des BPM

maîtriser l'énergie et en garantir l'accès

Moyens envisageables :

- élimination du soutien apporté aux activités énergétiques non durables
- élimination des subventions accordées aux sources d'énergie traditionnelles
- création d'un cadre fiscal et réglementaire pour l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique
- fourniture des moyens et des infrastructures nécessaires pour offrir des services énergétiques aux 2 milliards de personnes qui n'y ont pas accès et à ceux dont l'accès demeure insuffisant
- fixation d'un objectif de 10% de part, à l'échelle mondiale, en énergies renouvelables d'ici 2010
- amélioration de l'efficacité énergétique d'au moins 2% par an dans les pays de l'OCDE (Organisation pour la Coopération et Développement Economiques)
- doublement des budgets accordés par l'ODA (Official Development Aid) aux gouvernements, nécessaires à l'installation de services énergétiques durables, ce qui inclut le réapprovisionnement du GEF (Global Environment Facility, finance le coût croissant des mesures environnementales, dont seule une partie concerne l'énergie). Ces budgets doivent se concentrer sur des programmes d'assistance pour aider, à définir des politiques d'énergie durables, des programmes de capacité de construction et des démonstrations de projets
- stimulation de l'investissement étranger direct (Foreign Direct Investment) dans l'énergie, dans la plupart des PVD grâce à une approche comparable à la dite "Energy Charter" entre l'OCDE, l'Europe de l'Est et l'ancienne Union soviétique

- création d'un programme inter agences sur les énergies renouvelables et la rentabilité énergétique, basé soit sur l'ONU soit sur une mise en oeuvre décentralisée
- organisation d'une conférence intergouvernementale sur la sécurité en matière d'énergie (sécurité de l'offre, accès et besoins du développement durable) dès que possible, et établir une nouvelle Agence de l'Energie Internationale des Nations unies afin de promouvoir et mettre en valeur la sécurité énergétique par la promotion de l'énergie renouvelable et la rentabilité énergétique
- identification et soutien par les IFI des intermédiaires locaux avec un mandat de développement durable pouvant fournir une aide financière et technique dont des financements sous concession et des bourses, des formations, des capacités de construction et d'autres ressources pour des petites et moyennes entreprises
- soutien aux centres qui cherchent des solutions aux problèmes de propreté et d'accessibilité de l'énergie
- intégration de l'accès à l'énergie durable au grand courant de la coopération de développement

mettre fin à la marchandisation du vivant

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- abolition des brevets sur le vivant
- adoption de la recommandation du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) selon laquelle « les droits de propriété intellectuelle relevant de l'ADPIC doivent faire l'objet d'une révision approfondie destinée à corriger certains effets pervers néfastes à la sécurité alimentaire, au savoir traditionnel, à la sécurité biologique et à l'accès aux soins de santé »
- interdiction du brevetage des ressources génétiques liées à l'alimentation et à l'agriculture
- affirmation de la supériorité des questions santé publique par rapport aux intérêts des détenteurs de brevets, en se basant sur les engagements pris à la Conférence ministérielle de l'OMC de Doha en novembre 2001
- définition des ressources naturelles (les semences, la terre, l'eau, les forêts et autres) comme patrimoine de l'humanité et sous la protection des communautés qui les respectent, les utilisent et les améliorent
- législation internationale précise et contraignante sur les questions de brevetage du vivant, en particulier des OGM, pour éviter la mainmise de certains groupes industriels sur le patrimoine génétique commun et sur l'agriculture
- affirmation de la supériorité du principe de précaution sur le commerce

- ratification des accords issus du Sommet de la Terre, et notamment de la Convention sur la biodiversité et du Protocole de biosécurité
- promotion de la Convention sur la diversité biologique, qui reconnaît le droit de souveraineté des Etats sur leurs ressources génétiques
- redéfinition de la Convention sur la diversité biologique, qui prendrait en compte l'accès à toutes les ressources génétiques et interdirait aux bénéficiaires des ressources génétiques de limiter l'accès à ces ressources par des brevets
- adoption de sanctions à l'égard des auteurs d'actes de biopiraterie

une économie au service de l'homme

pour une refonte de l'Organisation mondiale du commerce

revoir la place de l'OMC dans l'architecture institutionnelle mondiale

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- suppression de l'OMC, suivie de deux options possibles : la création d'une nouvelle institution ou la réintroduction des domaines de compétences de l'OMC dans les institutions internationales existantes et qualifiées pour en traiter
- subordination du droit commercial aux droits humains par l'introduction explicite de clauses sociales dans tous les accords par exemple, ou encore la création d'un tribunal économique international indépendant arbitrant entre droit commercial et droits humains
- subordination des objectifs commerciaux à ceux du développement humain, au respect des droits de l'homme et des conventions de l'OIT ainsi qu'au principe de précaution
- intégration de l'OMC dans le système onusien, qui garantirait la subordination du commerce aux objectifs du développement durable à travers la mise en cohérence avec les politiques des autres institutions et organes spécialisés de l'ONU
- création d'une Organisation des échanges agricoles internationaux, chargée par exemple d'établir de grands marchés communs agricoles régionaux, de protéger ces marchés régionaux contre toute importation d'excédents agricoles à bas prix par des droits de douane variables, de négocier produit par produit, des accords internationaux fixant de manière équitable un prix moyen à l'achat du produit sur les marchés internationaux, de renforcer les services publics de recherche agricole, nationaux et internationaux, et de les orienter de telle manière qu'ils répondent prioritairement aux besoins des paysans pauvres des régions difficiles

réformer les principes d'organisation et de fonctionnement de l'institution

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- rejet des processus de prise de décision qui excluent certains membres comme les *Green rooms* et les « mini-ministérielles »
- introduction des organisations de la société civile dans les enceintes de discussion de l'OMC, auprès des délégations nationales
- création d'un mécanisme d'évaluation des mandats des candidats à la direction de l'organisation
- création d'un organe de médiation au sein de l'OMC chargé d'examiner et de corriger les distorsions et les iniquités des mécanismes décisionnels
- mise en circulation systématique et à l'attention de tous les gouvernements de l'ensemble des documents nécessaires à la compréhension des enjeux des négociations
- facilitation de l'organisation de débats publics à l'échelle des Etats sur les politiques de l'organisation
- réforme de l'organe de règlement des différends (ORD) :
 création d'un centre d'aide juridique permanent au Secrétariat de l'OMC, destiné aux PED, afin de leur fournir l'assistance technique et juridique nécessaire, que ce soit dans la phase préliminaire de détermination de l'intérêt à agir, ou au cours de la procédure
 mise en place d'un corps de panélistes organisés en chambres, qui permettrait en effet une indépendance réelle des panélistes et une compétence uniforme
 ouverture de l'ORD à la société civile. Les ONG devraient pouvoir assister aux séances, en tant qu'observateurs, avoir accès aux documents et avoir la possibilité de remettre des contributions et des mémoires aux parties.
 recours systématique à un expert spécialiste en matière de droits de l'Homme afin d'évaluer l'impact de la mesure incriminée sur les droits fondamentaux et notamment économiques et sociaux
- Limitation des activités de lobbying menées par les multinationales :
 mise en place de mécanismes ad hoc de limitation de l'influence des multinationales dans les processus de négociation
 mise en place d'un code de conduite du commerce international, ainsi qu'un système d'enregistrement (sur le modèle national), pour les firmes multinationales qui serait pris en charge par l'OMC
 garantie de la transparence à l'égard des opérations de lobbying informelles mises en œuvre par les acteurs économiques privées

Moyens envisageables au niveau européen :

- évaluation publique des positions défendues par la Commission européenne

Moyens envisageables au niveau français :

- remise annuelle d'un rapport au Parlement sur l'activité du gouvernement français au sein de l'OMC

réguler les politiques commerciales

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- mise en place d'audits publics et contradictoires du libre-échange et des accords commerciaux multilatéraux non sur les résultats économiques mais en termes d'impacts sur l'emploi, le niveau de vie des populations, la santé publique et l'environnement
- élargissement du le champ de compétence de l'OMC à la production
- promotion de politiques économiques reposant sur le marché intérieur et la demande interne. L'enjeu étant la garantie de prix rémunérateurs des matières premières, et particulièrement agricoles, qui stabiliseront les revenus des paysans et créeront à la fois la structuration de marchés locaux et d'épargne
- création de mécanismes d'organisation des marchés mondiaux de matières premières et de régulation des prix, au sein de l'OMC, de la CNUCED, de la FAO ? ou encore d'une nouvelle institution comme le propose Oxfam ?) et au moyen par exemple de fonds de compensation des fluctuations des cours ou mécanismes de stabilisation des prix
- prise en compte dans le calcul des prix des coûts énergétiques et environnementaux des productions et de leur acheminement
- sortie de l'agriculture du champ de compétence de l'OMC
- interdiction des subventions à l'exportation
- autorisation des politiques de discrimination positive pour l'industrie nationale
- soutien de la capacité des pays pauvres à déterminer leurs propres politiques économiques et à protéger leurs marchés
- limitation du taux de contrôle de l'industrie nationale par des capitaux étrangers et lever les restrictions sur les droits des gouvernements à réglementer les investissements étrangers
- renforcement des dispositions de l'OMC en faveur du « traitement spécial et différencié » et de la non réciprocité
- internalisation des coûts sociaux et environnementaux dans les prix internationaux
- amélioration de la transparence et de la participation dans l'allocation des ressources dégagées par les privatisations

pour le contrôle et la responsabilisation des entreprises

limiter le pouvoir des entreprises

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- arrêt des politiques de la Banque mondiale favorables aux intérêts privés comme les privatisations forcées
- fermeture de la International Finance Corporation (IFC) et de la Multilateral Investment Guaranty Agency (MIGA), membres du groupe de la Banque mondiale, le rôle de la Banque mondiale n'étant pas d'assumer le risque des entreprises privées
- réappropriation du contrôle par les travailleurs sur les moyens de production détenus tant par le capital national que transnational

contrôler les entreprises

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- abandon du programme *Global Compact* de l'ONU
- mise en place d'un mécanisme de contrôle des entreprises transnationales, qui permettrait en particulier d'évaluer l'impact de leurs activités sur la situation des droits de l'Homme dans les pays dans lesquels elles sont implantées
- mise en place au niveau international d'un système d'enregistrement des firmes multinationales
- amélioration des mécanismes permettant aux gouvernements d'analyser, de contrôler et de suivre le comportement de leurs entreprises nationales à l'étranger
- établissement d'un protocole international juridiquement contraignant, basé sur les Principes des Nations unies sur les droits humains pour les entreprises commerciales (actuellement à l'état de projet), afin de régir la production, le commerce et la consommation de ressources naturelles provenant de régions en conflit
- évaluation des politiques économiques à l'aune de leurs effets sur la santé, l'équité, la discrimination sexuelle et l'environnement

promouvoir la responsabilité sociale et environnementale des entreprises

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- adoption d'une Convention internationale juridiquement contraignante réglementant la responsabilité sociale et environnementale des entreprises

- obligation pour les entreprises nationales et internationales ainsi que pour les institutions publiques de répondre des activités destructrices et dangereuses qu'elles génèrent et qui affectent l'environnement et la santé des citoyens
- adoption par les entreprises transnationales de pratiques d'achat socialement responsables
- création d'une clause sociale limitée aux entreprises des pays les plus industrialisés opérant avec les pays à bas salaires ou limitée aux entreprises disposant d'un chiffre d'affaire minimum
- création d'une clause similaire en matière environnementale
- établissement de codes de conduite des investissements internationaux pour limiter le pouvoir discrétionnaire des entreprises multinationales
- mise en place d'un code de conduite du commerce international qui pourrait inclure une promesse de non restriction des exportations depuis les pays où elles opèrent, ou encore de se soumettre à l'arbitrage international, voire poser des standards sur corruption
- création de labels sociaux contrôlés et attribués par les pouvoirs publics internationaux

pour des échanges équitables

réguler les flux de matières premières

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- stabilisation du cours des matières premières
- instauration d'une Commission mondiale sur l'exploitation minière, l'extraction de gaz et de pétrole. Suivant le modèle de la Commission mondiale sur les barrages, des représentants des collectivités, des ONG, du monde des affaires et des gouvernements devraient passer en revue les expériences réalisées dans le cadre des projets concernant l'extraction des ressources naturelles et sélectionner les critères pour une prise de décision future
- création d'une nouvelle institution pour chapeauter les marchés mondiaux des matières premières et d'un nouveau système d'accords sur les matières premières

pour un travail décent

promouvoir la notion de « travail décent »

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- désacralisation du droit de propriété
- rémunération du travail favorisée par rapport à la rémunération du capital
- redéfinition de l'économie afin qu'elle ne soit plus fondée sur le profit mais sur le bien-être collectif
- amélioration du statut des travailleuses
- reconnaissance de la contribution du travail bénévole à la croissance

promouvoir une architecture institutionnelle contrôlant et sanctionnant les écarts aux normes de travail

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- inclusion explicite des normes fondamentales de l'OIT dans les deux grands codes de conduite soutenus conjointement par les entreprises, les gouvernements et les syndicats (la Déclaration tripartite de principes de l'OIT relative aux entreprises multinationales et à la politique sociale et les Directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales) et dans les codes de conduite définis unilatéralement par les entreprises
- promotion par les institutions internationales de l'adoption par les gouvernements de lois nationales en matière d'emploi cohérentes avec les normes de base de l'Organisation internationale du travail (OIT)
- attribution à l'OIT du statut d'observateur auprès de l'OMC
- renforcement de la capacité de l'OIT à imposer des normes élémentaires en matière de travail et à vérifier leur respect
- soumission des activités économiques à l'ensemble des droits du travail contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et non pas uniquement les huit principes fondamentaux de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux du travail
- respect dans tous les pays un ensemble de normes fondamentales du travail que définirait l'Organisation internationale du travail (OIT) dans le cadre de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Ces dernières comprendraient en premier lieu les huit normes déjà codifiées sous la forme des conventions suivantes :
 - n°87 sur la liberté syndicale (de création et d'affiliation à des associations)
 - n°98 pour le droit d'organisation et de négociation collective

n°29 et 105 contre le travail forcé ou obligatoire (des prisonniers, esclaves, etc.)

n°138 et 182 sur l'âge minimum requis et les formes interdites pour le travail des enfants

n°100 pour l'égalité de rémunération entre femmes et hommes

n°111 contre toute discrimination à l'embauche et dans l'emploi (pour tout critère de sexe, race, couleur, religion, origine ou opinion)

D'autres conventions définies par l'OIT pourraient être ajoutées à ce socle minimal. Elles pourraient concerner, par exemple, la norme minimale de sécurité sociale (n°102), la protection de la maternité (n°103) ou la politique sociale (n°117), voire la définition d'un temps de travail maximum et des normes d'hygiène et sécurité comme diverses ONG le proposent.

- définition par l'OIT d'un corps de normes du travail ayant vocation à être ratifiés puis à s'appliquer dans tous les États du monde : "les normes mondiales de travail décent". Partant, mise en place d'organismes régionaux de contrôle et de sanction du respect des normes mondiales du travail décent. L'OIT, la CNUCED et le PNUD, ont également établi, chacune dans leur domaine, des réseaux décentralisés dans le monde entier leur permettant de fonder des instruments d'évaluation, des diagnostics et des propositions. Leur infrastructure les met également en mesure de définir des sanctions, de les administrer et d'en surveiller l'application.
- mise en place d'une législation internationale du travail pour protéger les travailleurs de pays en voie de développement
- ratification de la Convention internationale pour les droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles, adoptée en 1990 par l'Assemblée générale des Nations unies ratifiée par 26 pays - tous du Sud - par exemple à travers l'organisation d'une Conférence internationale sur la liberté de circulation des personnes et le respect des droits des migrants
- éradication des pires formes de travail des enfants conformément à l'engagement pris dans la convention 182 de l'OIT
- renforcement de la législation du travail dans les zones d'exportation

mettre en place des politiques migratoires respectueuses des droits humains

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- gestion conjointe des questions migratoire par les pays de l'immigration et ceux de l'émigration
- ouverture, au sein de l'OMC, de négociations sur le mode 4, afin d'élargir aux personnes la liberté de circulation que l'on octroie aux biens et aux services

- condamnation et annulation des décisions politiques qui entraînent le déplacement forcé de populations hors de leurs terres, de leur travail ou de leurs habitations. Poser en particulier un moratoire sur les projets de la BM entraînant des déplacements de population comme les grands barrages
- ratification de la Convention internationale pour les droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles, adoptée en 1990 par l'Assemblée générale des Nations unies ratifiée par 26 pays - tous du Sud - par exemple à travers l'organisation d'une Conférence internationale sur la liberté de circulation des personnes et le respect des droits des migrants

pour un système financier stable et transparent

stabiliser le système financier

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- transformation du Fonds monétaire international en une Banque centrale mondiale
- instauration de taxes incitatives sur les transactions de manière à limiter leur volume et leur volatilité
- définition d'un cadre de référence à l'évolution des taux de change
- mise en place d'un dispositif de prévention et de gestion des crises en fournissant l'assistance technique pour se protéger contre les capitaux spéculatifs
- obligation pour les banques ayant participé à une crise financière de participer à leur résolution
- arrêt de la libéralisation progressive du système financier des pays en voie de développement promue par le FMI

rendre le système financier transparent

Moyens envisageables à l'échelle mondiale :

- suppression des paradis fiscaux
- suppression des pavillons de complaisance
- sanction des établissements financiers refusant de coopérer
- réglementation des professions protégées par des privilèges juridiques et utilisatrices du secret bancaire
- levée du secret bancaire
- création de mécanismes de surveillance

- création d'une agence internationale pour la régulation du commerce des minerais précieux, souvent lié à des pratiques criminelles
- divulgation par les places boursières internationales des paiements qu'elles reçoivent des sociétés d'exploitation minières
- réalisation d'enquêtes internationales sur l'argent présumé sale
- instauration d'une traçabilité de toutes les opérations financières et de contrôler les mouvements de capitaux au niveau international
- réunion d'une conférence internationale qui aurait pour objet de définir des règles de transparence des opérations financières internationales, notamment par la levée du secret bancaire et la suppression des paradis fiscaux
- renforcement des prérogatives des Etats en matière de contrôle et de rapatriement des capitaux nationaux au sein des économies nationales et locales
- levée des obstacles au contrôle et à la répression de la délinquance financière et du blanchiment des capitaux
- promotion des « déclarations de soupçon », qui consistent à déclarer les opérations portant sur des sommes qui pourraient provenir du trafic de stupéfiants ou d'activités criminelles organisées.

Moyens envisageables au niveau européen :

- ratification par tous les Etats membres de l'Union européenne du Premier Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale, qui autorise l'entraide judiciaire pour les délits fiscaux